Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 20/10/2025
ID : 064-200087492-20251014-27_2025-BF

Séance du Comité Syndical du SMEP de la région de Jurançon du 14 octobre 2025

Le 14 octobre 2025, à 18 heures 00, le Comité du Syndicat Mixte de l'Eau Potable de la région de Jurançon s'est réuni dans les locaux du SMEP à Jurançon, sur convocation de Monsieur le Président, publiée le 7 octobre 2025 et transmise par voie électronique le 7 octobre 2025, et sous la présidence de ce dernier.

PRESENTS : M. BERNOS Michel, M. PATRIARCHE Nicolas, M. DUDRET Victor, M. POURTAU Xavier, M. RHAUT Jean-Christophe, M. DAVANTES Jean-Charles, M. NAHON André, M. FAUX Jean-Pierre, M. MAZODIER Frédérick, M. MAUBOULES Patrick, M. MORLAS Claude, Mme BELAYGUE Dominique, M. GAUZERE Guy, M. DAROQUE Jean-Baptiste, M. LASSALLE Philippe, M. POILLION Jean, M. MALO Serge, M. BERTRANINE-CHANQUET Serge, Mme HORROD Vanessa, M. BÉGUÉ Gérard, Mme HOURCADE-MEDEBIELLE Véronique, M. LABAT Léopold, Mme JOUANINE Marie-Hélène, M. RANGOTTE Pierre.

ABSENTS EXCUSES : M. MORA Pascal, Mme MARQUE Christine, M. URBAN Jean-Claude, M. CAPERET Alain, M. CABANNE Pascal, Mme DAUGAS Sylvie, M. CARRIQUIRY Gérard (représenté par M. MORLAS Claude, délégué suppléant), M. ROTH Patrick (représenté par M. DAROQUE Jean-Baptiste, délégué suppléant), M. CLAVERIE Didier, M. SOUDAR Denis, M. GERMAIN Eric (représenté par Mme HORROD Vanessa, déléguée suppléante), M. PEDEFLOUS Roger, M. VERMESSE Bruno, M. BURON Patrick, M. DUMAS François.

ABSENTS MAIS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. PARIS Gérard a donné pouvoir à M. MALO Serge, M. BERNIARD Claude a donné procuration à M. BERNOS Michel, M. LACRABERE Francis a donné procuration à M. LABAT Léopold.

Secrétaire de séance : M. MALO Serge

Délibération n° 27-2025 – Décision modificative n°2

Rapporteur : Monsieur Victor DUDRET

Décision modificative n°2

Exercice 2025

Le Rapporteur indique au Comité syndical que les crédits relatifs au remboursement de l'emprunt aux comptes 1641 et 66111 et relatifs aux acquisitions foncières au compte 2111 sont insuffisants.

Pour se faire, il convient d'effectuer la décision modificative n° 2 suivante :

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.)	Montant	Article (Chap.)	Montant
21355 (21) – Bâtiments administratifs	- 4 260 €		
1641 (16) – Emprunts en euros	+ 1 780 €		
2111 (21) – Terrains nus	+ 2 480 €		
Total Dépenses	**0,00 €**	**Total Recettes**	**0,00 €**

Section d'exploitation

Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le
ID : 064-200087492-20251014-27_2025-BF

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.)	**Montant**	**Article (Chap.)**	**Montant**
022 – Dépenses imprévues	- 3 425 €		
66111 (66) – Intérêts réglés à l'échéance	+ 3 425 €		
Total Dépenses	**0,00 €**	**Total Recettes**	**0,00 €**

Invité à se prononcer sur cette question, le Comité syndical,

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget du SMEP de la région de jurançon et les transferts de crédits prévus ci-dessus.

Au moment du vote de la délibération :

En exercice : 39 Nombre de présents : 24 Pouvoirs : 3 Nombre de votants : 27

Vote – Pour : 27 / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait à JURANÇON et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme.

Signature du Président :
Michel BERNOS

Syndicat Mixte d'Eau Potable
de la région de Jurançon

Signature du secrétaire de séance :
Serge MALO